

Compte Rendu du Conseil Municipal
Séance du 12 juin 2020

Présents : Max Claval, Gisèle Bourdet, Magalie Jugie, Sylvie Jayle, Laurent Bressy, Jérôme Souletie, Gérard Coutellier.

Absents : Amandine Pouget, Patricia Ginez, Didier Roche, Christian Dessoly.

Secrétaires de séance : Gérard Coutellier.

1) Conciergerie église .

*Ce point concerne l'ouverture, le nettoyage, la mise en place, mise en route du chauffage, le gardiennage de l'église effectué depuis plusieurs années par Yolande Faucher.
Une indemnité annuelle de 479,86 € lui sera versée.*

Voté à l'unanimité.

2) Travaux église : projet avenant.

Suite aux débuts des travaux, Monsieur Gaucher nous a fait passer un avenant transmis à Corrèze Ingénierie, Monsieur Perier.

A savoir :

*1.352 € de pierres supplémentaires.
Au lieu des 800 kg de coulis prévus, il en a été consommé à ce jour 1.805 kg à 3 €/kg soit
5.415 € de coulis supplémentaire.
Soit un total de 6.767 € supplémentaires à ajouter au budget.
Il nous sera alloué 60 % de subventions sur ce supplément.*

Un devis de l'entreprise SAS DUMOND a été soumis pour la réparation de la couverture de l'église pour un montant de 3 574 €.

Pour mémoire, au niveau du budget de l'église, il a été provisionné 8.000 € subventionnés également à hauteur de 60%.

L'avenant est Voté à l'unanimité

3) Vote des taux des impôts locaux.

Les taux 2019 sont reconduits pour 2020.

Voté à l'unanimité.

4) Vote de subventions aux associations :

En 2019 il a été alloué aux associations :

<i>Ecole</i>	<i>500 €</i>
<i>Tour du Limouzin</i>	<i>500 €</i>
<i>L C P</i>	<i>500 €</i>

Proposition 2020 :

<i>Ecole</i>	<i>500 €</i>
--------------	--------------

Voté à l'unanimité

5) Don GROUPAMA lié aux dépenses Covid - 19.

C'est une action de solidarité de GROUPAMA qui accorde un don de 500 € aux communes. Toutefois, il faut une délibération pour accepter ce don.

Voté à l'unanimité

6) Vote du budget :

Analyse du budget.

Voté à l'unanimité.

7) Projet installation d'une borne Wifi public :

Projet de Wifi territorial, porté et pris en charge par le PETR et l'office de tourisme de la Dordogne.

Conception et mise en place début juillet par la société 2ISR.

Le but de cette installation est de tracer, de fournir aux touristes, ou autres utilisateurs toutes les informations locales lors de leurs déplacements.

Ce projet est financé intégralement par le PETR.

Reste à charge de la commune 157 €/ an de frais de maintenance.

Voté à l'unanimité.

8) Détermination du lieu de cérémonie des mariages :

Le prochain mariage aura lieu dans la salle polyvalente aménagée à cet effet.

Voté à l'unanimité